



ANNEXE : 01

**RECRUTEMENT DE TOIS (3) ARCHITECTES A L'AGENCE URBAINE DE
BERRECHID-BENSLIMANE**

I- PROFIL :

- Architecte.

II- EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Une expérience souhaitable en rapport avec les missions de l'Agence Urbaine de Berrechid-Benslimane et en adéquation avec le profil.

III- COMPETENCES REQUISES :

- Maîtrise des lois et procédures régissant l'urbanisme et l'architecture, en matière de planification et de gestion urbaines ;
- Connaissance des normes régissant la construction et l'aménagement (normes architecturales, normes urbaines, grille d'équipement,...);
- Maîtrise des outils informatiques en relation avec le domaine de l'urbanisme (Autocad, Archicad, Photoshop, techniques 3D...).

IV- QUALITES PERSONNELLES :

- Disponibilité dans le travail en vue d'honorer les divers engagements de l'établissement ;
- Être dynamique et sérieux ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Avoir une grande capacité d'intégration et de travail en équipe.

V- DESCRIPTION DU POSTE :

- Elaborer et assurer le suivi des documents d'urbanisme réglementaires (SDAU, PZ, PA, PDAR,...) et ce, conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- Elaborer et assurer le suivi des études générales, sectorielles et spécifiques (urbanisme, architecture, espaces verts, transport, requalification, environnement, intégration des grands projets urbains ... etc) ;
- Concevoir et définir des projets d'aménagement et étude de leur faisabilité ;
- Étudier et analyser la viabilité urbanistique, technique et économique d'opérations et la cohérence de ses spécificités avec les stratégies de l'Agence Urbaine ;
- Assurer l'instruction des dossiers relatifs aux demandes d'autorisations de construire, de lotir, morceler ou créer des groupes d'habitations ainsi que la pré-instruction le cas échéant ;
- Participer aux réunions des commissions d'examen des demandes d'autorisation de construire, de lotir, morceler ou créer des groupes d'habitations ;
- Assurer le contrôle et le respect de la réglementation des plans d'aménagement et la vérification de la conformité des projets de constructions, de lotissements, de morcellements et groupes d'habitations par rapport aux plans autorisés.

